



Ref : CA2016/65

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} JUILLET 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DÉFINISSANT LES MODALITÉS DE RECOURS PAR LES OPÉRATEURS ET/OU LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AYANT POUR TUTELLE LES MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, AUX OFFRES CONSTITUÉES EN PARTENARIAT AVEC UN OU PLUSIEURS MINISTÈRES

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **1^{er} juillet 2016** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE** d'approuver la convention définissant les modalités de recours par les opérateurs et/ou les établissements publics ayant pour tutelle les Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche aux offres constituées en partenariat avec les autres ministères, telle que figurant en pièce jointe à la présente délibération.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 1^{er} juillet 2016.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	15
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Nombre de votes pour	36
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 08/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 05/07/2016